



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 18 :
ASSOCIATION USB
GYMNASTIQUE -
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE
D'INVESTISSEMENT POUR
L'ACHAT D'UN NOUVEAU
PRATICABLE

Séance Ordinaire du 21 février 2023

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu Ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 21 février 2023.

Présents : Patrick BOBET, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Nathalie SOARES, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle ABAZIOU BARTHELEMY, Daniel BALLA, Bérengère DUPIN, Géraldine AUDEBERT, Violette LABARCHEDE, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Xavier DE JAVEL, Julie-Anne BROUSSIN, Jean-Jacques HERMENCE, Claire LAYAN, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ.

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 28

Absents : 2

Excusés : 5

Excusés avec procuration : Mathilde FERCHAUD (à Philippe FARGEON), Michel MENJUCQ (à Jean-Georges MICOL), Guillaume ALEXANDRE (à Alain MARC), Benjamin DUGERS (à Sandrine JOVENE), Sarah DEHAIL (à Françoise COSSECQ).

Absents : M. Damien ROUSSEAU, M. Didier PAULY.

Secrétaire : Armelle BARTHELEMY

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FÉVRIER 2023

DOSSIER N° 18 : ASSOCIATION USB GYMNASTIQUE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'INVESTISSEMENT POUR L'ACHAT D'UN NOUVEAU PRATICABLE

RAPPORTEUR : Gwénaél LAMARQUE

L'USB gymnastique est une association de 440 adhérents. Elle s'est constituée en association « loi de 1901 » conformément à ses statuts déposés en Préfecture en 2012, ayant pour mission la promotion des activités gymniques de compétitions et de loisirs. Elle accueille principalement des jeunes, dès 18 mois.

A ce titre, une convention de partenariat définissant les relations entre la Ville et l'USB gymnastique a été signée le 15 juillet 2021.

Afin d'améliorer le confort pour ses jeunes licenciés et suite aux intempéries météorologiques de juin 2022, le club a décidé d'investir dans un nouveau praticable. L'achat de ce matériel représente la somme de 47 588 €. Le club a choisi un praticable reconditionné.

Aussi, il est proposé d'apporter un soutien de la commune à l'association sous forme de subvention exceptionnelle d'investissement à hauteur de 5 000 €.

VU le Code Général des collectivités Territoriales,

VU la loi du 12 avril 2000 modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration,
VU la convention de partenariat définissant les relations entre la ville et l'USB gymnastique signée le 15 juillet 2021,

Considérant que l'intérêt local le justifie,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article 1 : AUTORISER le Maire à octroyer une subvention d'investissement exceptionnelle à l'association USB GYMNASTIQUE au titre de l'exercice 2023, de 5 000 €,

Article 2 : DIRE que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget chapitre 204.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :

32 voix POUR

1 n'a pris part au vote (M. Bruno QUERE)

Fait et délibéré le 21 février 2023

LE MAIRE,

Le/La secrétaire de séance,

Patrick BOBET

Armelle BARTHELEMY